

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1840.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de Loi, ouvrant un crédit supplémentaire au Budget du Département des Affaires étrangères de l'exercice de 1840.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission que vous avez nommée pour l'examen du projet de loi, ouvrant un crédit supplémentaire au Budget des Affaires Étrangères de 1840. L'attention de ses membres a porté en premier lieu sur la question qui a été soulevée dans le sein de la section centrale de la Chambre des Représentants, la forme de la proposition, qui de prime abord avait été celle d'un transfert d'un exercice à un autre et qui a été, de commun accord avec Messieurs les Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, changée en celle d'une allocation supplémentaire.

Bien qu'il paraisse en résulter plus de régularité dans la comptabilité, Votre Commission n'a pu admettre cette demande de crédit supplémentaire, que d'après la déclaration de MM. les Ministres et la preuve qui existe par la présentation même d'un projet de transfert, qu'il y a des fonds restés disponibles sur le budget de 1839, et qu'il ne peut en conséquence résulter de l'allocation aucune charge nouvelle. Elle exprime ses craintes sur l'usage qui serait fait de cette forme de crédit supplémentaire, il pourrait jeter de l'incertitude sur les chiffres des budgets primitifs; elle pense d'ailleurs qu'avant d'admettre une dépense nouvelle il faut que l'assurance soit donnée autant que possible à la législature que les voies et moyens suffiront pour la couvrir, et sous ce rapport le mode de transferts lui paraît préférable.

Passant à l'examen de l'emploi des sommes demandées, elle vous propose d'admettre celle de 5,000 francs pour achat de décorations de l'ordre de Léopold, à l'effet de satisfaire à l'insuffisance des fonds alloués et à des engagements contractés; mais elle vous doit des observations sur l'allocation de 78,600 francs demandée pour satisfaire au besoin courant des Commissions instituées en exécution du traité du 19 avril. Elle a remarqué que 100,000 francs étant déjà portés au Budget et dépensés cette année, 78,600 sont jugés nécessaires et que pour l'exercice de 1841 l'allocation de 75,000 est réclamée, total 253,600 fr. Le chiffre de cette somme lui paraît élevé, elle estime que

(2)

depuis l'existence de ces commissions, leur travail concernant plusieurs questions et principalement celui qui est nécessaire pour arriver aux délimitations doit être très avancé, elle pense qu'il pourra bientôt entrer dans le domaine de la diplomatie régulière. Elle appelle sur cet objet l'attention de M. le Ministre des Affaires Étrangères; elle espère qu'ainsi qu'il la fait pressentir et que l'on peut le présumer, la dépense totale ne s'élèvera qu'à un peu plus de 200,000 francs et vous propose ainsi l'adoption du projet de loi soumis à vos délibérations.

BIOLLEY.

Le Comte DE BAILLET.

DE RIDDER.

Le Comte DUVAL DE BEAULIEU, rapporteur.